

Votre nouvel appel de cotisation au Fonds Commun d'Aide au Paritarisme (FCAP)

Le FCAP, association loi 1901 issue de la Convention Collective Nationale des entreprises artistiques et culturelles, a souhaité confier la collecte des cotisations dues par ses entreprises adhérentes à Audiens, le groupe de protection sociale de l'audiovisuel et du spectacle.

Cette décision est entrée en application le 1^{er} juillet 2009. Le Groupe Audiens vous adressera donc le 20 septembre un appel de cotisation pour le 3^e trimestre.

Le taux de cotisation est inchangé (0,25 %) ; il s'applique sur le salaire brut (avant abattement éventuel pour frais professionnels) et concerne l'ensemble de vos salariés. C'est une cotisation exclusivement patronale.

Agenda des appels de cotisation

Trimestre	Période (salaires)	Date de l'appel de cotisation	Date limite de retour
1 ^{er}	1 ^{er} janvier - 31 mars	20 mars	20 avril
2 ^e	1 ^{er} avril - 30 juin	20 juin	20 juillet
3 ^e	1 ^{er} juillet - 30 septembre	20 septembre	20 octobre
4 ^e	1 ^{er} octobre - 31 décembre	20 décembre	20 janvier

Vous trouverez ci-joint l'appel de cotisation à nous retourner, dûment complété et accompagné du règlement correspondant, en utilisant l'enveloppe retour jointe.

Si vous n'avez pas de personnel et donc aucune cotisation à déclarer, retournez votre bordereau avec la mention " NEANT ".

Pour toute précision sur l'appel de cotisation, les conseillers du Groupe Audiens sont à votre disposition au numéro de téléphone suivant : **0 800 940 182** (appel gratuit depuis un poste fixe).

Exemple d'un appel de cotisation

Appel à retourner avec votre règlement à l'ordre du FCAP à l'aide de l'enveloppe retour, affranchie au tarif lettre.

GROUPE AUDIENS
74 rue Jean Buzelin - 92177 Nanterre Cedex
Tél 0811 45 50 50 - Fax 0811 45 60 40 (appel local)
Site : www.audiens.org

FCAP
Fonds commun d'aide au paritarisme

nom société
adresse
adresse 1
code Ville

Vanves, le

Références à reporter :
FCAP
N° Siren :
N° interne d'adhésion au FCAP :
Tél. : 0 800 940 182 (appel depuis un poste fixe)

Appel de cotisation du FCAP, période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009

Catégorie professionnelle	Assiette de cotisation (salaires bruts avant abattement)	Taux	Cotisation due
• Ensemble du personnel (salariés permanents, intermittents, cadres et non-cadres, en CDI ou CDD)		0,25 %	

A retourner avant le 20 octobre, accompagné de votre règlement, à l'aide de l'enveloppe jointe.

Chèque à l'ordre du Fonds Commun d'Aide au Paritarisme
 Virement (1)

(1) Coordonnées bancaires à prendre en compte :

Code Banque	Code Guichet	N° de Compte	Ch RIB	Instrué	SIREN entreprise impléant	Trimestre impléant
10037	00298	00950913038	03	FCAP	Exemple : 123 456 789	Exemple : 3 T 2009

Certifié conforme aux bulletins de paye

Signature du représentant légal et cachet de l'entreprise

Observations :

Période concernée par l'appel

du 1^{er} juillet au 30 septembre 2009

Indications à remplir par vos soins